

Un livre retrace l'histoire des lobbies, face obscure de la démocratie suisse

Judith Mayencourt

Les groupes d'intérêt sont omniprésents au parlement. Et leur pouvoir inversement proportionnel à celui des élus

Opaques, omniprésents, aussi tentaculaires qu'insaisissables. Jamais on n'aura autant parlé des lobbies, dont la présence dans les travées du pouvoir helvétique inquiète et dérange. Les groupes d'intérêt sont-ils vraiment une des plaies de la démocratie parlementaire à la Suisse?

Le politologue André Mach, professeur associé à l'Institut d'études politiques, historiques et internationales de l'Université de Lausanne, s'est penché sur la question, à travers un livre qui vient de sortir de presse dans la collection *Le Savoir suisse*. Et il confirme: oui, les lobbies sont des acteurs incontournables de la vie politique suisse. Ils interviennent à toutes les étapes du processus décisionnel, de la préparation des lois aux votations populaires. Et oui: en comparaison internationale, ils sont particulièrement puissants!

Ce pouvoir des lobbies a des origines historiques. Au XIXe siècle, l'Etat fédéral balbutiant est peu doté en ressources administratives. Il va naturellement s'appuyer sur les groupes d'intérêt économiques qui s'organisent très tôt, bien avant les partis. Les différentes organisations patronales sont associées à la mise en oeuvre des politiques publiques. Elles deviennent en quelque sorte un substitut de l'administration dans plusieurs domaines: la récolte de données statistiques, l'organisation de la formation professionnelle. Ce sont les caisses syndicales subventionnées par l'Etat qui sont chargées de verser les indemnités chômage. De même, les caisses mutuelles assurent le risque maladie.

Ce fonctionnement se retrouve dans le processus législatif. Les associations patronales et syndicales préparent ensemble les compromis qui seront avalisés par le parlement. Les lobbies profitent de la faible professionnalisation des élus fédéraux. Tous n'ont pourtant pas le même poids. Dans une Suisse dominée par le puissant « bloc bourgeois », comme on l'appelle au début du XXe siècle, les associations patronales ont nettement plus de relais que les syndicats, même s'il y a des divergences entre les différents milieux économiques qu'elles représentent.


Les années 90 vont largement modifier le fonctionnement des lobbies. A partir de 1992, on assiste à un renforcement du parlement, à travers la création de commissions permanentes. Cela permet aux élus fédéraux de développer une expertise propre sur certains domaines. Le parlement devient plus professionnel, avec davantage de ressources. Il remet plus souvent en cause les projets du Conseil fédéral. Pour éviter une perte d'influence, les lobbies sont contraints de s'adapter. Ils renforcent leur présence au parlement, et cherchent à placer leurs représentants dans les bonnes commissions.

« Paradoxalement, les liens d'intérêt ont plutôt augmenté. Les parlementaires ont besoin de l'expertise des lobbies. Certains amendements discutés en commission sont rédigés directement par des groupes d'intérêt », analyse André Mach.

En parallèle, la discussion publique sur les lobbies s'intensifie, avec une exigence croissante de transparence. En 1985, on crée un registre d'intérêt des parlementaires. Et plus récemment, un registre des accrédités. Une façon de limiter les excès? Peut-être. « Cette transparence accrue est une bonne chose. Le public voit pour quels groupes d'intérêt les parlementaires agissent. Il devient plus suspicieux. Bien sûr, les parlementaires sont libres de se positionner comme ils veulent, mais lorsqu'ils se mettent complètement sous la coupe des lobbies, cela devient problématique pour le fonctionnement de la démocratie, estime André Mach, qui ne croit pas à un reflux des groupes d'intérêt sous la Coupole. « Ils y ont beaucoup trop d'intérêts à défendre. »

© 2015 Tribune de Genève. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20151031-WG-4029c990-7f12-11e5-94d6-edcb0f75fe7b

 news-20151031-WG-4029c990-7f12-11e5-94d6-edcb0f75fe7b

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : 2015-11-03